



30 novembre 2004

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**Session d'étude
"Les dysfonctionnements des juridictions:
comment les repérer ? comment y porter remède ?"**

Strasbourg, 30 novembre 2004
Salle 3

Eléments pour l'ouverture

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Justice de Belgique,
Monsieur l'Inspecteur Général des Services Judiciaires français,
Monsieur le représentant du Conseil Supérieur de la Justice du Portugal,
Mesdames et Messieurs les Membres de la CEPEJ,
Chers amis,

La CEPEJ nous montre aujourd'hui qu'elle est une instance innovante, tournée vers des préoccupations concrètes, à la recherche de solutions pragmatiques, dans un domaine essentiel pour le développement de l'Etat de droit en Europe: la qualité et l'efficacité de nos systèmes judiciaires.

En décidant de reconduire l'expérience consistant à faire précéder les travaux de la réunion plénière par une journée d'étude et de réflexion, vous répondez parfaitement à ce que le Conseil de l'Europe attend d'une instance telle que la vôtre. Il est heureux que votre commission de spécialistes, représentant différentes institutions et différentes disciplines, prenne le temps d'aller au-delà des "affaires courantes" (et je sais qu'elles vous occupent déjà très largement), pour prendre le temps de la réflexion.

Je profite de cette occasion pour saluer les nouveaux membres de la CEPEJ. Je suis heureux que plusieurs Etats aient répondu favorablement à l'appel lancé par votre Président, Eberhard Desch, pour que tous les Etats membres soient représentés au sein la CEPEJ.

L'an passé, vous aviez pris le temps de travailler sur "La justice au service des citoyens", grâce notamment à l'initiative de la délégation du Royaume Uni.

Cette année, sous l'impulsion de la délégation française et de M. André Potocki, vous avez choisi de vous poser une question incontournable pour qui souhaite améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires: comment repérer les dysfonctionnements dans les juridictions et comment y remédier?

Pour guider votre réflexion, vous aurez le grand privilège de compter sur des intervenants de très haut niveau, représentant différents systèmes européens:

- Xavier de Riemaeker, Président du Conseil de la Justice belge,
- Christian Raysseguier, Inspecteur général des Services judiciaires français,
- Carlos Manuel Gonçalves de Melo Marinho, Membre du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire du Portugal,
- Ardian Dvorani, Directeur général au Ministère de la Justice d'Albanie.

Je vous remercie très vivement d'avoir accepté notre invitation, pour le plus grand bénéfice de tous les membres de la CEPEJ et certainement des travaux à venir de notre Commission. Votre présence est d'autant plus appréciée que j'y vois une marque d'intérêt et de soutien aux travaux de la CEPEJ de la part des autorités judiciaires et exécutives que vous représentez.

Je suis convaincu que vos interventions, de même que les échanges qui suivront avec les membres de la CEPEJ, permettront de répondre aux questions posées et contribueront pleinement à la réflexion de la CEPEJ et aux politiques du Conseil de l'Europe en matière judiciaire.

L'objectif de cette session n'est pas de traiter du contrôle du juge ou du pouvoir disciplinaire à son encontre, mais d'examiner les mécanismes dont disposent nos Etats membres lorsqu'ils sont confrontés à un dysfonctionnement de l'une de leurs juridictions. Il s'agit de faire le point sur les systèmes en vigueur, réfléchir à ce qui devrait être mis en place, et définir de quelle manière la CEPEJ pourrait utilement soutenir le développement de ces systèmes.

Mesdames et Messieurs,

Lorsque le Comité des Ministres a mis sur pied la CEPEJ, à la fin 2002, il a voulu créer une instance différente des autres instances qui travaillent au sein de notre Organisation quant à ses objectifs et ses modalités d'action. Il l'a chargé d'apporter des réponses concrètes, utilisables par nos Etats membres, pour:

1. promouvoir la mise en œuvre effective des instruments du Conseil de l'Europe en vigueur en matière d'organisation de la justice;
2. veiller à ce que les politiques publiques en matière judiciaire tiennent pleinement compte des usagers de la justice, et notamment des acteurs du système judiciaire;
3. contribuer à désengorger la Cour européenne des droits de l'homme en offrant aux Etats des solutions effectives en amont de recours, en prévenant les violations de l'Article 6.

Vous me permettrez d'ouvrir ici une parenthèse, pour réitérer l'appel que je vous avez lancé en juin dernier et vous inviter à rappeler dans vos capitales et auprès des

Représentations Permanentes à Strasbourg la contribution essentielle que peut apporter la CEPEJ pour améliorer le fonctionnement de la Cour de Strasbourg.

Si l'on parle beaucoup (et c'est heureux), de la nécessité d'améliorer le fonctionnement des mécanismes de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme, notamment suite à l'adoption du Protocole N° 14, on ne mentionne que trop rarement la CEPEJ comme l'un des outils permettant de limiter les recours. Je m'efforce pour ma part de le souligner aussi souvent que possible, mais il vous appartient également de le rappeler, en mettant en avant les résultats que vous avez déjà obtenus en deux ans.

L'ordre du jour de la réunion plénière qui s'ouvrira demain illustre bien le chemin parcouru par la CEPEJ en peu de temps:

- un Programme-cadre pour des délais de justice optimaux et prévisibles, très bien reçu par le Comité des Ministres en septembre dernier, et qu'il vous appartient désormais de décliner en mesures concrètes, à travers un travail qui sera, je n'en doute pas, de longue haleine;
- le lancement, conjointement avec la Commission européenne, de la Journée Européenne de la Justice, qui a connu, pour sa deuxième édition, un succès grandissant dans nos Etats membres;
- des activités bilatérales sur lesquelles se sont appuyés les Etats bénéficiaires dans le cadre de leurs réformes judiciaires;
- et, *last but not least*, le premier Rapport sur les systèmes judiciaires en Europe, préparé par le groupe de travail de la CEPEJ, sur la base des réponses à votre Grille-pilote pour l'évaluation des systèmes judiciaires.

A cet égard, je voudrais féliciter et remercier particulièrement les experts de la CEPEJ qui ont travaillé intensivement pour produire un tel résultat – je suis sûr que vous mesurez tous ce que représente l'analyse et le traitement de milliers des données, transmises de manière plus ou moins homogènes par 39 Etats membres.

Si je ne peux pas citer tous les membres du Groupe de travail, ils ne m'en voudront certainement pas de saluer notre expert scientifique, Roland Eshuis. Je n'oublie pas non plus les Ministères de la Justice des Pays-Bas et d'Italie, qui ont soutenu fortement cet exercice, et je remercie les 39 Etats qui ont répondu à la Grille-Pilote – en espérant qu'à l'avenir, nos 46 Etats membres se joindront à cet effort commun.

Je souhaite très vivement que vous puissiez adopter ce Rapport avant la fin de cette semaine.

Bien entendu, il s'agit du Rapport d'un exercice expérimental, avec les imperfections inhérentes à ce type d'exercice. Mais il a le grand mérite de montrer que cet exercice d'évaluation est possible et utile; le rapport pilote en lui-même comporte déjà des informations extrêmement riches; il préfigure donc bien de ce que pourrait être un exercice régulier d'évaluation des systèmes judiciaires européens par la CEPEJ.

Chers membres de la CEPEJ,

Le Programme de travail que vous allez adopter est ambitieux. Mais la tâche que vous a confiée le Comité des Ministres est elle aussi ambitieuse: améliorer l'efficacité de nos systèmes judiciaires.

Ce programme est également concret et réaliste, car notre ambition commune est d'apporter des réponses pragmatiques aux questions qui nous sont posées.

Ainsi la CEPEJ est-elle en phase avec tous ceux qui souhaitent construire une Europe plus humaine au quotidien, avec l'ambition de la faire progresser sur la base des valeurs de l'Etat de droit, à travers des actions concrètes au service de 800 millions de citoyens.

Je vous souhaite donc un plein succès pour vos travaux, en réitérant mon plein soutien, ainsi que celle du Secrétariat, pour leur mise en œuvre.